

Postulat pour une meilleure efficacité des séances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains

Force est de constater que les bonnes pratiques mises en place ces dernières années pour améliorer l'organisation et l'efficacité des séances du Conseil communal n'ont produit qu'un effet limité. En effet, certaines séances s'étendent régulièrement au-delà de minuit, ce qui nuit à la qualité des débats et à l'engagement des Conseillers communaux. Cette situation s'explique en partie par le fait que certains Conseillers multiplient les prises de parole, rallongeant significativement la durée des séances. Par ailleurs, il est fréquent que des Conseillers quittent la séance durant la pause, ce qui soulève des questions quant à la représentativité et l'efficacité de nos travaux.

Le rallongement significatif des séances est susceptible de décourager les élus à poursuivre leur fonction et de rendre plus difficile la recherche de nouveaux candidats, ce qui constitue un risque pour la bonne continuité de la vie politique locale.

D'autres communes, à l'image de la Ville de Genève, ont adopté des règlements permettant de mieux encadrer le temps de parole des Conseillers communaux. Ces mesures permettent de garantir des débats mieux structurés, une répartition plus équitable du temps de parole et une gestion plus efficace des séances.

Or, notre règlement actuel du Conseil communal ne possède malheureusement pas d'outils suffisants pour mieux cadrer les débats et éviter les dérives. Dans le cadre de la révision en cours de la Loi sur les communes, il apparaît donc nécessaire d'adapter notre règlement afin d'y intégrer des dispositions visant à améliorer la gestion du temps et l'efficacité des séances, tout en préservant la qualité des débats démocratiques.

Conscient que le sujet prendra du temps à être traité, c'est sous la forme d'un postulat que j'invite la Municipalité à étudier et proposer, à la suite de la révision de la Loi sur les communes, des modifications du règlement du Conseil communal, en étroite collaboration avec le Bureau, visant à :

- Assurer une répartition plus équitable du temps de parole entre les Conseillers communaux.
- Renforcer les outils à disposition de la présidence du Conseil communal pour encadrer les débats et éviter les dérives.
- Encourager des mesures garantissant une présence active et continue des Conseillers communaux tout au long des séances.
- Revoir cas échéant les horaires des séances, en envisageant de commencer plus tôt ou d'augmenter leur nombre afin de ne pas finir régulièrement au-delà de minuit.